



L'ÉDITO DU MAIRE



Bonjour,

Les vacances de printemps sont déjà derrière nous et la première vague de touristes est passée. Les enfants ont retrouvé le chemin de l'école. Tout reprend sa place au Minihic-sur-Rance, enfin presque...

L'heure des constats arrive... avec la gendarmerie malheureusement !

Nous avons effectivement constaté diverses dégradations récurrentes : des tags dans les abris-bus (des touristes certainement !!), des panneaux stop arrachés ou pliés que l'on retrouve à Garel en compagnie de panneaux de rue, des lampadaires cassés volontairement, des pochoirs et des portes détruites à la ferme du Rivage ainsi qu'un banc scié à la scie sauteuse, sans oublier des feux de camp un peu partout sur les sentiers de randonnée.

Cela fait beaucoup ! C'est pourquoi, nous entamons une action en collaboration avec la gendarmerie, qui va multiplier les rondes de jour comme de nuit. Une enquête de voisinage va être effectuée et nous surveillons également les réseaux sociaux. Cela nous permet de suivre les péripéties de nos panneaux de signalisation à Garel...

L'été sera chaud... Pour qui ?

Bel été à tous et à bientôt pour de meilleurs jours.

Claude RUAUD





INFOS MUNICIPALES ET INTER-COMMUNALES

LES PERMANENCES

Assistante sociale

Les rendez-vous se prennent directement auprès du CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale) de Saint-Jouan-des-Guérets qui gère l'agenda des assistantes sociales.

Le numéro de téléphone est le 02 99 19 15 15

Conciliateur de justice

Auxiliaire de justice, le conciliateur de justice intervient dans le cadre de conflit entre deux personnes physiques ou morales afin d'obtenir un accord amiable entre elles et d'éviter ainsi un procès.

Les permanences ont lieu :

- Le premier mardi de chaque mois :
MAIRIE DE LA RICHARDAIS, de 9 h 30 à 11 h 30
- Le premier mercredi de chaque mois :
MAIRIE DE PLEURTUIT, de 9 h 30 à 11 h 30
- Le premier jeudi de chaque mois :
MAIRIE DE DINARD, de 9 h 30 à 11 h 30.

Il est préférable de prendre rendez-vous :
06 41 38 68 78.

Permanence CAF

La Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine tient une permanence, le vendredi de 9h à 12h et de 13h 30 à 16h, dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale de DINARD - 57, rue des Minées.

Une borne accès CAF a été installée au sein du Centre Communal d'Action Sociale de DINARD - 57, rue des Minées.

Cet accès permet aux allocataires (avec le numéro et leur code confidentiel) de consulter leur compte, de mettre à jour des informations et d'imprimer des documents.

Cet accès n'est pas réservé uniquement aux allocataires de DINARD. Les administrés des

communes environnantes peuvent utiliser ce service.

Le service est accessible aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

LES PERMANENCES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE D'ÉMERAUDE

Permanences HABITAT

Afin de soutenir et de dynamiser l'amélioration de l'habitat sur son territoire, la communauté de communes Côte d'Émeraude a décidé de mettre en place des permanences d'information pour les propriétaires privés.

Soutenues par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et l'Etat, ces permanences "Habitat" ont pour principal objectif d'accompagner les propriétaires, occupants ou bailleurs, dans leurs projets d'amélioration ou de réhabilitation de leur logement afin de les informer sur les aides mobilisables et les financements possibles.

La mission d'animation des permanences est assurée par le CDHAT, opérateur mandaté par la communauté de communes. De manière neutre et indépendante, les conseillers Habitat du CDHAT informent les propriétaires sur les subventions existantes, les types de travaux à réaliser et leur financement. Les permanences d'information, gratuites et sans rendez-vous préalable, ont lieu les 1^{ers} mercredis du mois de 10h à 12h. CAP Émeraude – 1, esplanade des équipages – 35730 PLEURTUIT

Par ailleurs, toujours les 1^{ers} mercredis du mois, la CLCV réalise, sur rendez-vous au 02 23 15 13 15, une permanence dans les locaux de la Communauté de Communes, à destination des locataires de logements dégradés. Ces derniers peuvent échanger avec des bénévoles de l'association, afin de mieux connaître leurs droits et faciliter la sensibilisation des propriétaires bailleurs concernés.



STAP (Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine)

Une fois par mois environ, un architecte conseil tient une permanence. Pour prendre rendez-vous, il faut contacter la secrétaire, madame LOISEAU au 02 99 29 67 54.

CADAS

Tous les mercredis après-midi, de 14h à 17h, permanence de l'animatrice locale d'insertion (CDAS) : madame LOHEAC.

Mission locale

Tous les jeudis matin, de 9h à midi, permanence de la mission locale : madame Karine LEMOINE.

PAE point accueil emploi

Le point accueil emploi est ouvert tous les matins de 9h à 12h.

TAXE DE SÉJOUR

Elle s'applique depuis le 1^{er} janvier 2017 sur l'ensemble du territoire communautaire.

Depuis cette date, cette taxe s'applique à toute personne, vacancier ou professionnel, qui séjourne de manière occasionnelle et à titre onéreux dans un hébergement touristique situé sur la communauté de communes.

Elle est régie par le vacancier à l'hébergeur touristique, qui la reverse ensuite à la CCCE.

Pour rappel : la déclaration et le paiement de la taxe de séjour sont des formalités obligatoires.

- En cas de non déclaration d'un meublé de tourisme ou d'une chambre d'hôtes auprès de la mairie où se situe le bien, le logeur encourt une amende prévue pour les contraventions de 3^{ème} classe, soit une amende pouvant atteindre 450€.
- En cas de non déclaration auprès du service de la taxe de séjour communautaire, le logeur encourt une amende prévue pour les contraventions de 4^{ème} classe, soit une amende pouvant atteindre 750€.
- En cas de non reversement de la taxe de séjour, une pénalité est appliquée.

Pour tout renseignement, s'adresser au service de la Taxe de Séjour de la Communauté de communes au 02 57 11 01 19 ou par mail : taxedesejour@cote-emmaude.fr

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

La collecte a lieu le mercredi en basse saison. En haute saison (soit du 02 juillet au 02 septembre), elle a lieu le mercredi et le samedi. Les bacs de collecte doivent être sortis la veille sur la voie publique et rentrés rapidement après le passage du camion de collecte pour raison de sécurité. La collecte sera assurée le 14 juillet et le 15 août.

Pour toute information, merci de contacter le Pôle collecte et valorisation des déchets au 02 99 46 11 82 ou par mail : info.dechets@cote-emmaude.fr

DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION DE VÉHICULE

Depuis le 6 novembre 2017, toutes les démarches de certificat d'immatriculation (refaire votre carte grise, modifier l'adresse mentionnée dessus, acheter un véhicule d'occasion, ...) se font en ligne et non plus aux guichets des préfectures.

Démarches : pour effectuer ces démarches dans les meilleures conditions, il vous faut donc être équipé d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone, d'une connexion internet et d'un dispositif de copie numérique (scanner, appareil photo numérique...).

Vous devez soit créer un compte sur le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), soit utiliser votre connexion France connect sachant que certaines démarches nécessitent obligatoirement de passer par France connect.

Plus d'informations sur les démarches : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/Actualites/Du-nouveau-dans-vos-demarches-Immatriculation-en-ligne>

Vous pouvez continuer à passer par un professionnel de l'automobile habilité pour effectuer certaines démarches à votre place.

Si vous n'êtes pas équipé ou si vous éprouvez des difficultés dans l'usage de ces nouveaux outils numériques, des points d'accueil sont mis en place en préfecture où des médiateurs peuvent vous aider dans vos démarches en ligne.

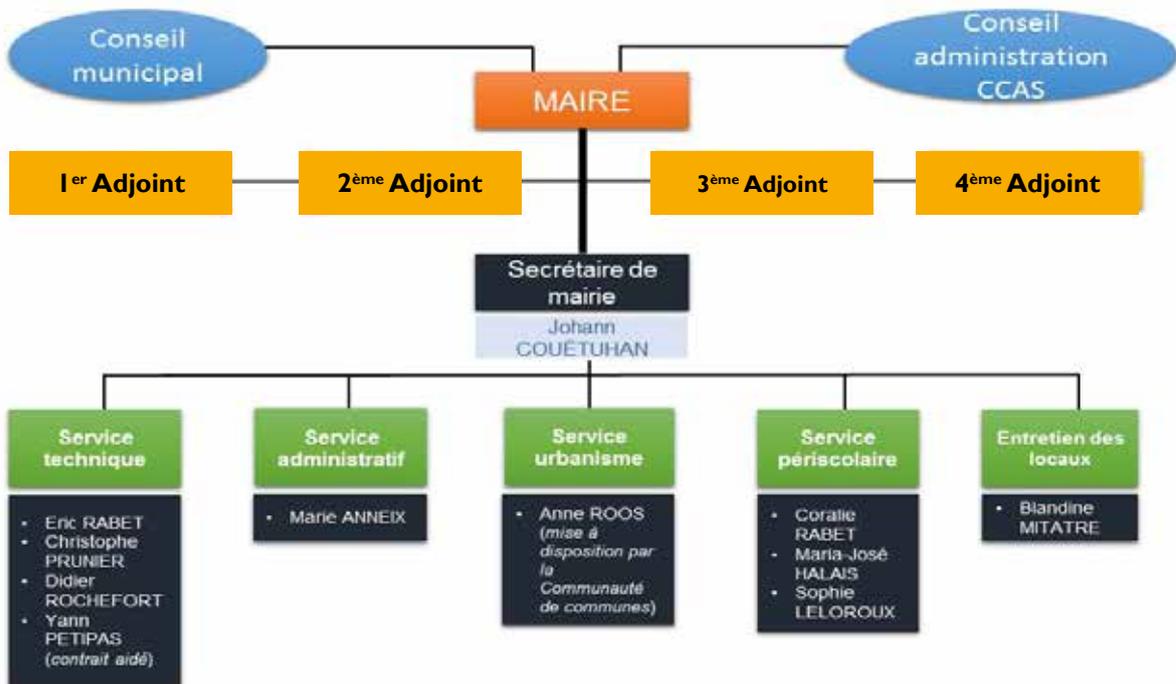
Plus d'informations : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Demarches-administratives/Systeme-d-immatriculation-des-vehicules>.



LES SERVICES MUNICIPAUX

La mairie avait mandaté les services du centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour un audit organisationnel qui s'est conclu en juillet 2017 par la mise en place d'outils de gestion. Parmi ces derniers, l'organigramme (ci-dessous) des services permet de visualiser schématiquement l'organisation interne des services municipaux.

La mairie regroupe des services variés de proximité et elle emploie actuellement 9 agents titulaires.



Yann PETIPAS prépare son avenir au Minihic sur Rance

Vous l'avez sans doute déjà croisé dans les rues du MINIHIC. Yann PETIPAS, âgé de 23 ans, fait partie de l'équipe des services techniques, en contrat "aidé" depuis août 2017. Ce contrat lui permet de bénéficier de formations tout au long de son expérience au Minihic afin de favoriser son insertion professionnelle. Ainsi, il a approfondi ses connaissances en matière d'entretien du bocage et de gestion différenciée des espaces verts. Son contrat s'achevant cet été, l'équipe municipale lui souhaite le meilleur pour sa vie professionnelle et personnelle.



Jean-Yves LE MELLOT nous a quittés...

Le 17 mars dernier, nous apprenions avec regret le décès de Monsieur Jean-Yves Le Mellot des suites d'une grave maladie. Agent technique, Jean-Yves avait intégré les services municipaux en 1989 et travaillait au quotidien à l'entretien des espaces publics. Les élus et l'ensemble du personnel municipal s'associent à la peine de sa famille.

Yoann L'HOTELLIER

A été recruté en renfort pour la saison estivale. Il s'occupera entre autres des espaces verts de la commune.



AGIR CONTRE LES INCIVILITÉS : L'AFFAIRE DE TOUS

Déjections animales, nuisances sonores, tags, détérioration du mobilier urbain et déchets en tout genre dégradent notre cadre de vie. Ces incivilités quotidiennes nuisent à la qualité de vie de chacun et représentent un coût non négligeable pour la collectivité.

Le Minihic-sur-Rance voit ces actes se multiplier ces dernières semaines : malveillance, actes gratuits ou jeux d'adolescents ? Peu importe. Ces dégradations qui impactent notre lieu de vie ont des conséquences non négligeables sur l'activité de la commune. Outre le coût financier généré par ces actes peu citoyens (nettoyage, réparation...), elles provoquent un surcroît de travail pour les employés de la commune qui ont déjà beaucoup à faire à l'approche de l'été (entretien des espaces verts, travaux au camping...)

Une plainte a été déposée en gendarmerie suite aux récents tags sur l'abri bus et le terrain multisports. Nous rappelons que taguer ou dégrader les biens publics ou privés situés dans l'espace public est un délit qui peut donner lieu à une amende allant jusqu'à 3750€.

La municipalité va rester vigilante.



CCAS

REPAS DES SENIORS

Comme chaque année le CCAS du Minihic-Sur-Rance organise, le dimanche 2 décembre 2018, son traditionnel repas pour les seniors de la commune.

Les personnes inscrites sur la liste électorale et âgées d'au moins 65 ans seront invitées.

Afin de choisir le menu qui sera proposé aux convives, cinq traiteurs ont été consultés : La Cale Gourmande, Les Hermelles, Pain d'Épice, Ruellan Traiteur et Jenvrin Traiteur. Les devis seront examinés par le conseil des aînés.

UNE NAISSANCE, UN ARBRE

Le principe est simple : il est proposé aux familles de planter un arbre à l'occasion de la naissance de leur enfant.

Cette opération aura lieu le 1^{er} décembre 2018. Une invitation sera transmise début novembre aux parents domiciliés sur la commune et dont les enfants sont nés entre le 1^{er} novembre 2017 et le 31 octobre 2018.

Les nouveaux parents concernés peuvent se manifester en mairie s'ils souhaitent participer à cet événement.

LE RÈGLEMENT DU CCAS

Le règlement du CCAS va être modifié par le conseil d'administration.

Une fois adopté, il sera mis en ligne sur le site internet de la commune. Il sera également consultable en mairie.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ÉMERAUDE QUOI DE NEUF EN 2018?

L'Etat, par la Loi NOTRE, impose aux communautés de communes la prise de nouvelles compétences en lieu et place des communes. Récemment, plusieurs compétences ont été transférées à l'intercommunalité, comme le tourisme ou la petite enfance, et d'autres sont à l'étude, comme l'eau potable et l'assainissement collectif. Par ailleurs, la communauté de communes étudie, en lien avec ses communes membres, un projet de création d'une école de musique intercommunale en dehors de tout transfert de compétence.

Voici les nouvelles compétences transférées (ou à venir) à la CCCE :

Le tourisme : depuis le 1^{er} janvier 2017, l'organisation du tourisme est gérée par la CCCE qui s'appuie, pour cela, sur l'office communautaire "Dinard Côte d'Emeraude Tourisme". Sur le plan de la promotion touristique, les 9 communes du territoire bénéficient désormais des campagnes de promotion mises en œuvre par l'office de tourisme et ses partenaires (Comités Départementaux du Tourisme, Comité Régional du Tourisme, réseau "Sensation Bretagne" ...), ce qui représente, pour 2018, un budget de 180 000€. Son financement est assuré en partie par la taxe de séjour communautaire, dont la perception est organisée par la communauté de communes.

La petite enfance : depuis le 1^{er} janvier 2018, l'ensemble des établissements d'accueil de jeunes enfants ainsi que le RAM et le LAEP "Le lundi récréatif", sont gérés par la CCCE à la place des communes. Pour ce qui concerne les inscriptions dans les multi-accueils, elles sont étudiées au moment de la commission d'attribution pour l'ensemble du territoire.

La mise en réseau des médiathèques : à partir de la rentrée 2018, une carte payante (20€ par an et par famille) permettant d'accéder au fonds documentaire des médiathèques du territoire sera proposée aux habitants de la CCCE. Elle permettra de multiplier le nombre de livres et autres documents empruntables. Les retours devront cependant toujours se faire auprès de la bibliothèque d'emprunt.

Les écoles de musique : une commission "ad hoc" a été créée pour travailler sur la création d'une école de musique intercommunale financée par les communes. Cette structure associative pourrait voir le jour à la rentrée scolaire 2019/2020.

Eau potable et assainissement collectif : la CCCE commence l'étude de ce transfert de compétence qui devrait être effectif au 1^{er} janvier 2020 (sauf report).

La Communauté de communes au service de la petite enfance

La petite enfance regroupe une offre de services adaptée aux enfants de 0 à 3-4 ans (structure multi-accueil, crèches...) dans le but de les accompagner vers l'autonomie et la socialisation.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes a repris la gestion de ces différentes structures d'accueil collectif du jeune enfant, existantes sur le territoire intercommunal : la "Courte échelle" de La Richardais, le multi-accueil petite enfance de Dinard, "Moby'Douce" à Beaussais sur Mer et "Brind'ailles" à Pleurtuit. Concrètement, il vous est désormais possible d'inscrire votre enfant dans n'importe quelle crèche de la Communauté de communes et ce dès le 4^{ème} mois de grossesse.

Un groupe de travail constitué d'élus et de techniciens met tout en œuvre afin d'établir le nouveau projet social d'établissement et le règlement d'attribution des places. L'étude menée actuellement montre que le territoire bénéficie actuellement de 528 places d'accueil pour des enfants âgés de 0 à 3 ans pour une population estimée en 2016 à 700 enfants.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact auprès de: Claire BARREAU - Coordinatrice Petite enfance
Tel : 02.57.11.01.11 - c.barreau@cote-emeraude.fr
ou directement auprès des structures d'accueil sur le site internet de la CCCE



URBANISME ET TRAVAUX

CANALISATION SOUS LA RANCE

Les travaux de mise en place d'une seconde canalisation de transport de l'eau potable sous la Rance, que nous avons déjà évoqués dans les bulletins précédents, ont connu de nombreuses péripéties et incidents de chantier. La fin de ces travaux initialement prévue en mars 2018, est désormais programmée pour novembre avec une interruption du chantier entre le 30 juin et le début de septembre, période de forte activité de plaisance sur la Rance.



PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Après plus d'une année de mise en application du PLU depuis son approbation le 21 mars 2017, il est apparu pertinent d'envisager une évolution de certaines de ses dispositions. Par conséquent, le conseil municipal a prescrit, d'une part, une révision allégée n°1 du PLU, qui fixe les objectifs de cette révision et en définit les modalités de concertation avec le public (délibération n°2018-023 du 19/04/2018), et, d'autre part, une modification n°1 du PLU, qui fixe les objectifs de cette procédure (délibération n°2018-024 du 19/04/2018).

Révision allégée

Cette procédure de révision allégée n°1 du PLU concerne quelques adaptations afin d'ajuster au mieux le zonage des zones A et U au Nord-Ouest de la commune.

L'objectif poursuivi par la révision allégée est ainsi défini :

- Faire évoluer le règlement graphique du PLU sur le secteur de la rue de la Gandrais - rue du Général de Gaulle par une réduction de la zone agricole au bénéfice d'un zonage U afin de permettre l'installation d'activités paramédicales regroupées, l'habitat à vocation sociale, l'amélioration du traitement urbain de l'entrée du bourg, et d'établir une orientation d'aménagement et de programmation de ce périmètre.

Les modalités de concertation avec la population définies par la délibération sont les suivantes :

- Information sur le site internet de la commune : <http://www.le-minihic-sur-rance.fr>

- Mise à disposition d'un dossier de présentation, ainsi que d'un registre d'observations servant à recueillir par écrit les remarques et observations tout au long de la procédure à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.





- Article dans le bulletin municipal.
Cette délibération est consultable en mairie.
La sélection du bureau d'études qui assistera la commune est en cours. Lorsque l'étude aura débuté, les modalités de concertation du public seront mises en place. Le public en sera informé par envoi d'une newsletter via le site internet de la commune, une mention dans les actualités du site internet de la commune et par la parution d'une annonce dans la presse (Ouest France, informations locales).
D'autre part, lorsque le projet de révision allégée sera arrêté par le conseil municipal, il fera l'objet d'une enquête publique.

Modification

Cette procédure de modification n°1 du PLU concerne quelques adaptations ponctuelles afin de :

- 1- Rectifier le périmètre de la zone 2AU au Sud-Est du bourg en périphérie (rue de Bon Secours) en intégrant la partie bâtie en zone Uh1.
- 2- Prendre en compte des observations du contrôle de légalité lors de l'approbation du PLU

en rectifiant la délimitation des espaces proches du rivage figurant dans le rapport de présentation, en clarifiant les dispositions du règlement relatives aux droits à construire admis au sein de la zone A, Na, et en mettant en conformité le règlement avec la réglementation applicable dans la bande des 100 mètres.

3- Supprimer du règlement graphique le cours d'eau secteur chemin des Pissois (déclassé).

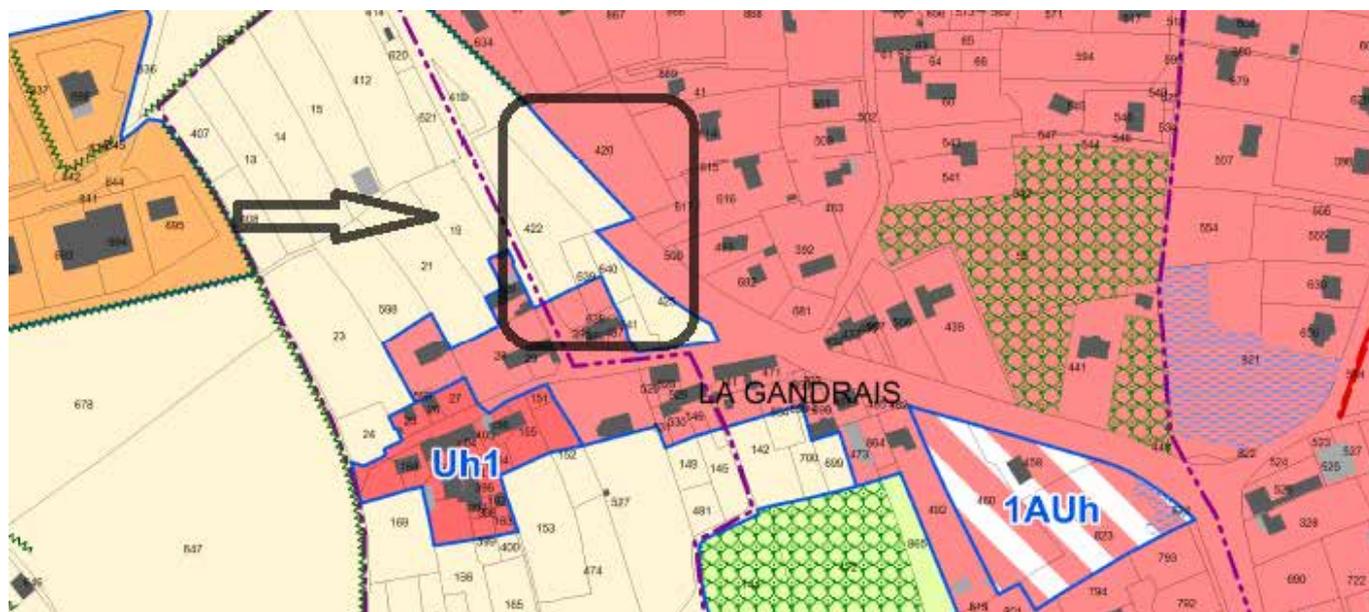
4- Supprimer l'Emplacement réservé n°3.

5- Compléter l'article 11 du règlement de la zone Uh concernant les formes de toiture des volumes secondaires et les clôtures en limite séparative.

6- Rectifier les erreurs matérielles dans les documents du PLU.

Cette délibération est consultable en mairie.

Dans le cadre de cette procédure, le public pourra faire part de ses observations éventuelles lors de l'enquête publique qui aura lieu après arrêt du projet par le conseil municipal. La mise à l'enquête publique fera l'objet d'une publicité.

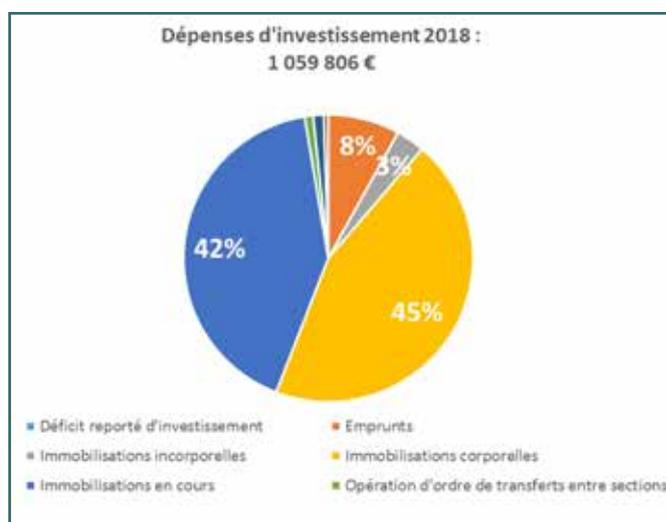
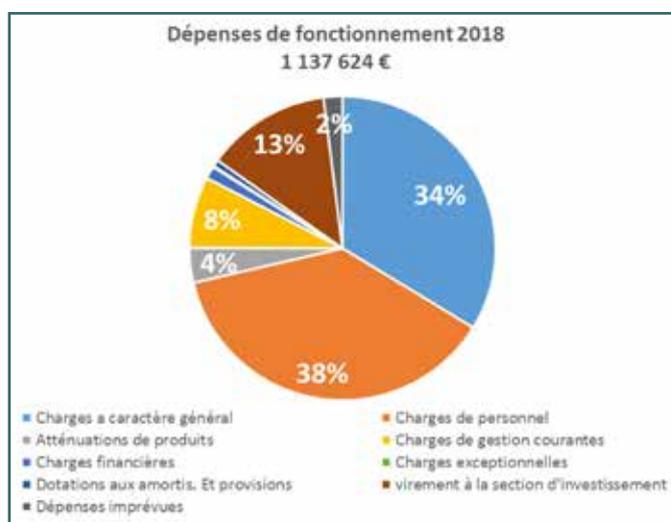
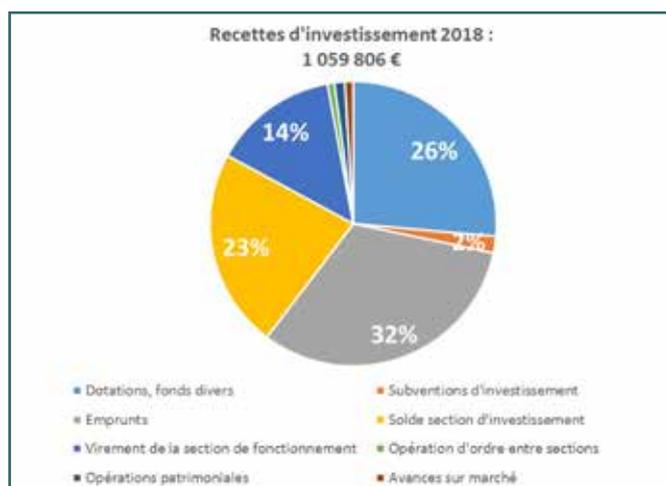
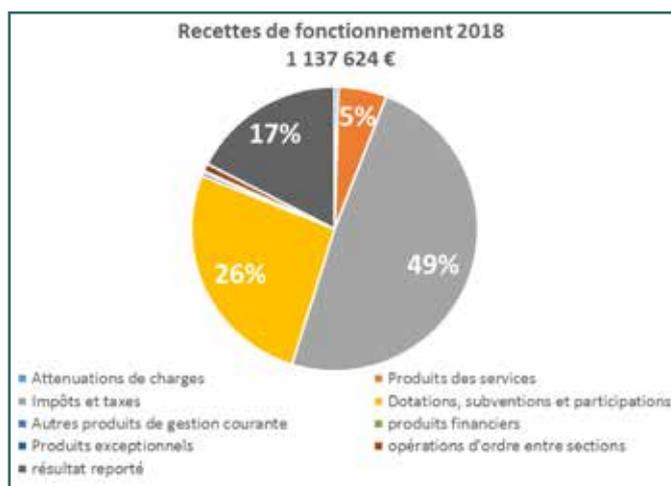


FINANCES

Le budget 2018 de la commune traduit la volonté des élus de **concrétiser les investissements** pour lesquels ils se sont engagés. Ainsi, la construction de l'atelier municipal est en bonne voie et devrait être achevée avant la fin de l'année. Les travaux de viabilisation du Chemin des Pissois ont débuté le 28 mai dernier et les choix d'aménagement de la rue Maréchal Leclerc et de sa liaison douce devraient aboutir à un lancement des travaux au cours du 3^{ème} trimestre 2018. Afin d'anticiper et ne pas grever les investissements des prochaines années, les élus ont validé le choix de souscrire à un nouvel emprunt de 300 000€ dont les propositions commerciales sont toujours à l'étude.

Ce budget doit aussi faire face aux contraintes financières et anticiper les années futures qui devraient voir la Communauté de communes exercer de nouvelles compétences (petite enfance, eau et assainissement, école de musique,...) qui auront des répercussions financières importantes sur notre budget.

Vous trouverez ci-dessous le tableau synthétique des sections de fonctionnement et d'investissement du budget 2018 :





LA TAXE D'HABITATION

Pour la grande partie des Français qui vont en bénéficier, la taxe d'habitation sera diminuée de 30% en 2018. Cet allègement sera donc visible en novembre 2018, période à laquelle la taxe d'habitation est prélevée par les services fiscaux. En novembre 2019, l'allègement sera de 65%, puis de 100% en novembre 2020.

Si les exonérations prévues en 2018 et 2019 sont soumises à des conditions de revenus, il est annoncé qu'à partir de 2020 cette exonération de taxe d'habitation sera étendue à tous les foyers pour les résidences principales. La décision concernant les résidences secondaires n'est pas arrêtée à ce jour.

Le revenu fiscal de référence 2017 a été retenu pour le calcul. Vous le trouverez sur la page de garde de votre avis d'impôt sur le revenu dans le cadre "Vos références".

A titre d'information, sachez que la commune du Minihic-sur-Rance compte 608 foyers fiscaux. 71 d'entre eux ne paient pas la taxe d'habitation ou en sont exonérés. En 2018 et 2019, ce seront 339 foyers qui bénéficieront de la réduction de la taxe d'habitation soit 67,43% de l'ensemble. Chiffre à comparer avec la moyenne nationale qui est de 80%.

Réduction de la taxe d'habitation : qui en bénéficiera dès 2018?

Situation familiale	revenu fiscal de référence	Equivalent revenus réel / mois
Personne seule	27 000 €	Env. 2500€/mois
Couple sans enfant	43 000 €	Env. 3980 €/mois
Couple avec un enfant	49 000 €	Env. 4540 €/mois
Couple avec deux enfants	55 000 €	Env. 5090 €/mois
Couple avec trois enfants	61 000 €	Env. 5650 €/mois
Couple avec quatre enfants	67 000 €	Env. 6100 €/mois



ENVIRONNEMENT

LA RÉGLEMENTATION SUR LES PESTICIDES : chez vous, dans les espaces publics, dans les champs

Ce qui est interdit partout

Interdiction de traiter les abords des fossés, mares et cours d'eau.

Depuis 2005 en Bretagne, il est interdit d'utiliser des pesticides sur les avaloirs, bouches d'égout et à un mètre de la berge des cours d'eau, fossés (même à sec). En 2006, la réglementation nationale est venue compléter la réglementation bretonne et interdit l'utilisation de pesticides à moins de 5m des cours d'eau représentés en trait bleu plein ou pointillé sur une carte IGN au 1/25000. Sanction prévue : jusqu'à 75 000 euros d'amende et 2 ans d'emprisonnement

Ce qui s'applique dans vos jardins

Les pesticides utilisés par des non-professionnels doivent impérativement avoir la mention EAJ "emploi autorisé dans les jardins". Pour les particuliers, il sera interdit d'acheter, de détenir et d'utiliser des produits phytosanitaires, à compter du 1^{er} janvier 2019, sauf si ces produits sont considérés comme produits de biocontrôle, ou autorisés en agriculture biologique, ou classés à

faible risque.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, ces mêmes produits ne sont plus vendus en libre-service dans les magasins.

Ce qui s'applique sur les espaces de la commune

En 2017, la commune du Minihic-sur-Rance s'est engagée à ne plus utiliser de pesticides (insecticides, anti-limaces, désherbants, anti-mousse...) pour l'entretien de ses espaces verts et voiries, y compris dans le cimetière et sur les terrains de sports, et aussi dans le cadre d'éventuelles prestations. Vous devez aussi respecter cette règle sur les espaces communaux.

Ce qui s'applique dans les champs

Il y a interdiction de traiter si le vent est supérieur à 19 km/h (échelle 3 de Beaufort, le vent fait s'envoler les feuilles). Depuis la loi d'avenir agricole de 2014, en cas de besoin, les préfets peuvent prendre des mesures pour encadrer l'utilisation des pesticides afin d'éviter leur entraînement hors de la parcelle traitée, à proximité des écoles ou des hôpitaux.





DÉNATURA 2018

La bande littorale du Minihic classée NATURA 2000 est protégée. Elle est parcourue par le GR 34 et attire de nombreux randonneurs séduits par cet espace remarquable en bordure de Rance. Malheureusement, la végétation et la vie sauvage présentent un grand inconvénient aux yeux de certains riverains. Les arbres ou les buissons les empêchent d'admirer la Rance à leur guise. Qu'à cela ne tienne ! Ils ont trouvé la solution et n'ont pas hésité à faire élaguer les arbres sur le domaine du Conseil Général à la pointe des Hures ou bien encore à faire raser à blanc, au mépris de la faune et la flore, les arbustes et buissons sur des terrains partagés par le conseil Général et des particuliers à la pointe du Crapaud.

Ces actes égoïstes et inadmissibles ont attiré l'attention de la police de l'environnement qui a lancé une procédure judiciaire.



"Effectivement ! Maintenant je vois beaucoup mieux la Rance !"

JOURNÉE MONDIALE DE L'OcéAN

L'initiative de Jérôme Gouilly-Frossard a porté ses fruits. L'AABL et les enfants de l'école communale du Minihic sur Rance, dans le cadre des activités dites «périscolaires», ont passé une très bonne après-midi à ramasser les déchets laissés par les "hommes" sur la grève de la Landriais, dans le cadre de la Journée Mondiale de l'Océan.

Les préparatifs de dernière minute n'ont pas été un handicap et la mairie du Minihic, en la personne de l'adjointe aux affaires scolaires et à la vie associative, a tout mis en œuvre pour que tout se passe au mieux avec les enfants. Départ à pied à 13h40 de 54 enfants (!!) encadrés par des parents bénévoles, des intervenants TAPS, et de l'adjointe puis arrivée au local de l'AABL à 14h10 pour un premier briefing explicatif de la journée. Les enfants, munis de gants et de sacs fournis par Coeur-Emeraude ont été répartis en 4 groupes, chacun responsable d'un secteur de la baie. La "pêche" a été fructueuse: un m³ de déchets répartis dans 8 sacs poubelles a ainsi été récolté. Après un goûter et un rafraîchissement offerts par la municipalité, quelques explications ont été données par Claude Scali, en présence de Charlotte Geslain de Coeur-Emeraude. Elisabeth Cagnat quant à elle, préparait avec quelques enfants une construction monstrueuse avec quelques uns des éléments ramassés. Retour des enfants pour l'école vers 15h50, puis tri des déchets en vue d'un ultime voyage vers la déchetterie.

Bel après-midi convivial, ambiance au top et beau temps au rendez-vous !

Comme chacun a pris beaucoup de plaisir à cette aventure, date a été prise pour le prochain évènement de ce type.

Encore merci à tous.

Claude SCALI

Association des Amis de la Baie de la LANDRIAIS



ÉCOLE

RYTHMES SCOLAIRES

Retour à la semaine de quatre jours à la rentrée 2018.

Petit historique: septembre 2014, mise en place des nouveaux rythmes scolaires à l'école du Minihic sur Rance, suite à la loi de juillet 2013 sur la refondation de l'école de la République.

Au Minihic, l'équipe enseignante et la municipalité se donnent une année scolaire afin de mettre en place cette réforme dans les meilleures conditions.

Mise en place des nouveaux rythmes à la rentrée 2014. Après une première année de fonctionnement de cette nouvelle organisation, il est finalement décidé de consacrer le vendredi après-midi à l'organisation des temps d'activités périscolaires.

Il sera alors proposé aux enfants diverses activités: théâtre, multisports, musique, yoga, arts plastiques, arts créatifs, fitness, zumba, ateliers de poésie, bibliothèque, découverte de la photographie, ateliers de travaux manuels, ateliers de lecture et de conte...

Les intervenants prennent alors les enfants en charge soit pour une heure soit sur la totalité de l'après-midi. Les enfants peuvent participer à l'ensemble des activités sur l'année scolaire.

Les enfants et les intervenants apprennent à se connaître et chez plusieurs enfants vont naître des vocations : "devenir acteur ou bien devenir chanteur". Le taux de participation à ces activités approchera les 90%.

Un bilan est fait sur l'année scolaire 2016-2017 qui révélera que 90% des enfants sont satisfaits des activités proposées.

Et puis, en juin 2017, un nouveau décret est publié qui autorise le retour à la semaine des quatre jours dans les écoles maternelles et élémentaires.

Par respect pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (parents, enseignants, agents, intervenants et enfants), il est décidé de se donner l'année scolaire 2017-2018 pour consulter l'ensemble des partenaires. Un sondage distribué aux parents oriente la décision de la municipalité vers un retour à la semaine des quatre jours.

Ainsi, les enfants du Minihic vont donc reprendre le chemin de l'école quatre jours par semaine à la rentrée 2018. Les raisons invoquées sont principalement l'organisation familiale du mercredi.

La municipalité a fait le choix de la diversité et de la qualité concernant les activités périscolaires proposées aux enfants, qui ont pu ainsi découvrir des activités auxquelles ils n'auraient peut-être pas pensé. Les intervenants ont fait preuve de sérieux et de professionnalisme. Les échanges ont souvent été très enrichissants.

Nous les remercions vivement de leur constance et de leur investissement.





Les classes de CP, CE1, CE2 ont fêté les 100 jours d'école. C'est l'occasion pour les élèves de faire diverses réalisations plastiques autour du nombre 100. Ces dernières ont ensuite été présentées lors de la porte ouverte le vendredi 16 février.



Classe de CE1 CE2 lors de leur sortie pédagogique à Dinan avec les CP CE1



Classe de PS-MS-GS
Château de le Hunaudaye



Etude des moyens de défense de la ville ainsi que les maisons à pans de bois.



Fabrication de boucliers
Découverte du Moyen-Age

Classe de CM Sortie pédagogique à Rennes



Parc du Thabor



Atelier danse avec Pénélope

VIE ASSOCIATIVE ET COMMUNALE

L'ÉHPAD EST ENGAGÉ CETTE ANNÉE DANS DEUX PROJETS IMPORTANTS

Évidemment, le premier projet est celui des travaux qui, s'il a débuté il y a environ 6 ans par le montage du dossier, trouve sa concrétisation par la signature le 20 décembre dernier des ordres de service aux entreprises. Vaste chantier qui se terminera en juillet 2020 et qui permettra de proposer un meilleur confort aux résidents. Pour mémoire, il s'agit de supprimer les chambres doubles et les chambres de petite taille, de rénover certaines parties de l'existant (circulation par exemple), de mettre aux normes l'établissement notamment en ce qui concerne la sécurité incendie, de proposer de nouveaux espaces comme une nouvelle salle d'animation, une salle du personnel, un salon des familles, une réorganisation des bureaux, un nouvel espace indépendant pour l'ADMR et une chaufferie bois. Le projet prépare l'avenir et accompagne le nécessaire positionnement de l'établissement dans l'accompagnement du maintien à domicile : anticipation des appels à projet pour des places d'hébergement temporaire, calibrage de la cuisine pour proposer du portage de repas sur la commune. Ce chantier reçoit les soutiens financiers de la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (créée avec la journée de solidarité), du Conseil Départemental et du Conseil Régional, soutiens sans lesquels le projet n'aurait pas pu se faire. Je suis conscient que la période terrassement/gros œuvre génère quelques désagréments pour les riverains (bruit, poussière) et je les remercie de leur indulgence. Cette phase devrait s'achever en septembre prochain puisque c'est le second œuvre qui prendra la suite dans le nouveau bâtiment, avant que nous entamions les travaux de restructuration dans l'existant. Projet qui nous mènera donc jusqu'en juillet 2020.

Le second projet principal de l'année est la mise en œuvre d'une démarche éco-responsable au sein de l'établissement. Compte tenu de la taille et de l'activité de notre structure, nous devons nous interroger sur notre impact sur l'environnement, en particulier sur nos consommations diverses, sur la production de nos déchets, sur notre politique d'achat ainsi que sur notre "structure", sur le plan intérieur et extérieur. Un groupe de travail pluri-professionnel dédié au projet éco-responsable a permis de dégager des pistes d'amélioration et des idées nouvelles en matière de développement durable. Des idées intéressantes et retenues par le groupe de travail éco-responsable ont aussi émergé grâce à une consultation menée auprès des résidents, des professionnels et des familles par le biais notamment de boîtes à idées. Parmi les projets les plus significatifs qui vont être mis en place au sein de l'établissement : l'installation de bacs de tri, la mise en place d'un tableau "je donne/je cherche/je propose" permettant l'échange d'objets, la préservation et le développement du jardin thérapeutique en lien avec les jeunes de deux Instituts médico-éducatifs (IME) "Les Hautes Roches" et "La Passagère" de Saint Malo, l'installation d'un composteur et d'un second récupérateur d'eau de pluie, la visée de la diminution de la consommation d'énergie et des produits à usage unique, des critères éco-responsables inscrits dans la politique d'achat. Par ailleurs, les travaux d'extension et de réhabilitation vont permettre de développer d'autres projets relevant de la démarche éco-responsable, en particulier l'accueil de chèvres naines dans le parc et l'aménagement du jardin.

D'ores et déjà, la collecte de bouchons, à destination de l'association "Les Bouchons de la Côte d'Emeraude" avec laquelle l'établissement a un partenariat, est ouverte à tous les habitants du Minihic-sur-Rance. Enfin, d'autres actions pourront également bénéficier aux Minihicois dans les mois et les années à venir, à l'exemple de la livraison de paniers de légumes et de fruits locaux et biologiques, l'installation de bacs de tri (piles, ampoules, voire petit électroménager) au sein de l'établissement ou encore l'utilisation d'un composteur commun, en fonction de la concrétisation de ces projets.

Bruno CHAMPOLLION, Directeur de l'ÉHPAD





LE RAM

Le Relais Assistants Maternels (RAM) a pour mission d'accompagner les parents à la recherche d'un mode de garde sur le territoire et d'accompagner la professionnalisation des assistant.e.s maternel.le.s.

Concrètement, un RAM est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents et des assistant.e.s maternel.le.s. Il sert à informer et conseiller les parents mais aussi les assistants maternels sur toutes les questions relatives à la garde des jeunes enfants (démarches administratives, parentalité, droit du travail...).

Les missions du Relais Assistants Maternels de la communauté de communes Côte d'Émeraude s'organisent autour de 3 axes prioritaires définis par la CNAF :

- Informer et orienter :

Proposer des permanences physiques et téléphoniques sur le territoire

Mettre en place des réunions d'information à destination des parents

Organiser des soirées débat en direction des acteurs de la petite enfance

- Accompagner les assistant.e.s maternel.le.s vers la professionnalisation de leur métier :

Transmettre des informations pratiques et mettre en place une veille juridique

Mettre en place des ateliers d'échanges en direction des assistants maternels

Organiser des ateliers d'éveil sur le territoire

- Recenser l'offre d'accueil sur le territoire et structurer l'information en direction des parents et des professionnel.le.s

Créer un observatoire de l'accueil de la petite enfance

Communiquer et promouvoir le nouveau service communautaire

La Communauté de communes Côte d'Émeraude

développe également d'autres missions :

- Créer des partenariats dans un objectif de résorption des problématiques spécifiques à la petite enfance

- Proposer des "temps forts" ponctuels sur des communes n'accueillant pas d'atelier d'éveil régulier

- Créer un référentiel mobilisable par l'ensemble des acteurs

HORAIRES DES ATELIERS D'VEIL

Lundi : La Richardais de 9h30 à 11h30 à la Maison de l'enfance : 17, rue du Gal De Gaulle.

Mardi : Le Minihic-sur-Rance de 9h30 à 11h30 au-dessus de la bibliothèque municipale, place de l'église.

Mardi : Pleurtuit de 9h30 à 11h30 au multi-accueil Brind'ailes **SI** atelier motricité ou éveil musical, deux créneaux horaires possibles à 9h30 ou 10h30 à l'école de musique ou à l'espace multisport.

Jedi : Dinard de 9h30 à 11h30 à la Maison pour tous, rue des Minées, **SI** Eveil musical, deux créneaux horaires possibles à 9h30 ou 10h30.

Vendredi : Ploubalay de 9h30 à 11h30 à la ludothèque, rue Ernest Rouxel **SI** atelier motricité ou éveil musical, deux créneaux horaires possibles à 9h30 OU 10h30.

Pour contacter le Relais :

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h

Responsable du Ram : Maud Antoch

CAP ÉMERAUDE

1, esplanade des équipages

35730 Pleurtuit

06.76.96.28.04 - ram@cote-emeraude.fr

ASSOCIATION V.M.E.H MINIHC SUR RANCE

Visiteurs de Malades en Etablissements Hospitaliers

L'association, à travers les visites aux résidents, la participation aux animations et les anniversaires divers, reste un lien social indéfectible avec le monde extérieur, apportant écoute et disponibilité à un accompagnement empreint d'humanité et de chaleur.

Virginie nous ayant rejoint, notre équipe s'est ainsi étoffée, mais nous accueillons toujours avec plaisir de nouveaux membres.

Alors, donnez un peu de votre temps et exercez votre générosité envers les malades, ils vous réserveront le meilleur accueil.

Marie-France JUHEL, responsable.





SAINT BUC : EN 1988, IL PLEUVAIT SUR L'AUTEL DE LA CHAPELLE SAINT BUC.

Son propriétaire y accueillait toujours les deux messes annuelles du 19 mars (Saint Joseph) et du 26 juillet (Sainte Anne) mais ne pouvait pas faire réaliser les travaux indispensables.

Le Père Boucly, recteur du Minihic, est allé voir Monsieur André Deslandres, maire, pour l'informer que, dans ces conditions, il ne célèbrerait plus ces messes dans un lieu devenu indigne du Seigneur.

De leur réflexion commune est née l'Association de Sauvegarde de la Chapelle Sainte Anne à Saint Buc. Le rachat de la chapelle par la commune fut la première étape. Pendant 5 ans, les membres de l'association ont investi toutes leurs forces, toutes leurs relations, ils ont monté tous les dossiers de demandes de financements collectifs ou privés pour arriver à restaurer cet élément du patrimoine du Minihic.

Au total, c'est plus d'1 million de francs de l'époque qui ont enrichi la commune.

Mais la restauration achevée, l'association a poursuivi sa mission par l'animation estivale de ce lieu d'exception. Et depuis 25 ans, les expositions, les conférences et les concerts accueillent gratuitement tous ceux qui veulent y participer (mais en n'oubliant pas les petites corbeilles bleues...).

2018 : 30 ans ont passé bien vite, si comblés de rencontres, de beaux moments d'émotions musicales ou esthétiques, de dévouement des uns et des autres et de fidélité. Vous êtes tous conviés le 26 juillet pour célébrer la fête de la Sainte Patronne à la chapelle.

Programme 2018 sur le site : www.saint-buc.fr

Pour recevoir la newsletter, envoyez votre mail à saint.buc@gmail.com



La présidente, Chantal DEHAYE

CLUB DES AJONCS

Çà bouge aux Ajoncs !

Cette année, nous avons décidé d'organiser un séjour d'une semaine à la neige. C'est ainsi que 27 membres du Club sont partis fin Mars à La Plagne dans les Alpes. Nous avons bénéficié d'un temps superbe et d'une neige exceptionnelle, tant par sa quantité que par sa qualité.

Sur place, chacun a pu s'adonner à son activité préférée: le ski bien-sûr, mais aussi la rando, avec ou sans raquette, ou simplement le farniente. Les participants, satisfaits par cette première expérience, sont prêts à repartir en 2019. Les gentils organisateurs sont déjà au travail. On parle de l'Alpe d'Huez ...

Plus récemment, nous avons investi l'île de Cézembre, afin de découvrir le chemin de randonnée qui vient d'être ouvert. Le soleil était de la partie. La journée s'est déroulée sous les meilleurs auspices. Les 35 participants, un peu secoués sur la vedette, ont pique-niqué sur la plage.

La rando ne nous a pas épuisés (800 m), mais nous a permis de découvrir sur l'île les vestiges de la dernière guerre et, surtout, d'avoir une vue magnifique sur l'ensemble de la Côte d'Émeraude et la baie de Saint Malo. L'après-midi s'est poursuivie par des jeux de plage et quelques téméraires ont osé la baignade.

Cette année encore, notre traditionnelle "Journée de l'Amitié", organisée par notre section Loisirs Créatifs, a rassemblé 42 personnes, représentant 6 clubs de la région, qui ont œuvré à la réalisation d'un patchwork qui sera l'un des premiers lots de la tombola pour le Téléthon 2018.

A venir : fin Juin, une visite de Guérande et de la Grande Brière, ainsi qu'un pique-nique sur la plage du Roué à Langrolay, pour clore cette saison riche en activités.

Le Club suspendra ses activités le 5 Juillet pour les reprendre le 30 Août.

Le président, Jacques MAILFERT





JARDIN PARTAGÉ

Une quinzaine de Minihois viennent de créer un "JARDIN PARTAGÉ" sur la commune.

Il s'agit de cultiver ensemble sur un terrain mis à leur disposition par la mairie tous les légumes et fleurs désirés. Le terrain est situé derrière l'école communale et on pourra récupérer prochainement les eaux pluviales de ses toitures.

Ces volontaires se rencontrent sur place deux matinées par semaine: le mercredi et le samedi avec bêches et rateaux pour travailler ensemble dans la bonne humeur et échanger des conseils, les novices bénéficiant des acquis des connaisseurs. La convivialité est de mise, les services échangés dépassent le domaine agricole.

Une première tranche de 1500 m² est déjà mise en culture. Le jardin pourra s'agrandir si besoin, autant pour les adultes que pour les enfants qui seraient demandeurs afin d'intégrer le jardin partagé.



EXPO.RANCE

Née en avril 2018, cette association destinée à promouvoir l'expression artistique sous toutes ses formes, a organisé, en collaboration avec la mairie du Minihic-sur-Rance, l'exposition annuelle des 28 et 29 avril 2018.

En effet, Christophe Rolland, ayant œuvré depuis de nombreuses années, a souhaité qu'une suite soit donnée à ses efforts.

Plus qu'une première, ce fut un baptême événementiel.

Nous avons pu exposer dans les deux salles Philippe de Dieuleveult et La Lorgnette. Cela a permis aux artistes de bénéficier d'un plus grand espace et aux visiteurs d'en apprécier plus le visuel. Une grande diversité d'expressions était représentée: peinture, photo, sculpture, aquarelle, pastel et ferronnerie.

Nous pouvons dire que l'exposition a remporté un franc succès.

Forts de cette expérience, nombreux sont ceux qui souhaitent nous rejoindre.

Nos projets sont, après une amélioration du matériel d'exposition, de produire d'autres manifestations conjointement à des animations villageoises ou thématiques en fonction des spécialités.

Cette année sera surtout consacrée aux préparations de 2019. Pour cela des réunions de travail sont prévues pour la constitution du prochain calendrier.

COMITÉ DES FÊTES

A ne pas manquer

Fête de la Musique et Feu de la Saint Jean :
samedi 23 juin sur le site de la ferme du Rivage :

Au programme : Les Pintades, Will, Jazz Manouche, Hashtag, Kabelleu Glas.

Restauration sur place (jambon à l'os).

Renseignements : 06 34 67 12 65

La prochaine braderie se déroulera le dimanche 29 Juillet. Suite aux retours positifs que nous avons eu l'année dernière, celle ci se déroulera sur le site du Rivage .

Attention ! pour les réservations, nous vous demandons d'appeler le numéro du Comité des fêtes , le 06 34 67 12 65.

Le Comité des Fêtes vous souhaite un agréable été.

Le président, Pascal BRION

Nous tenons à remercier tous les collaborateurs de la mairie et la presse qui sont pour nous un grand support. Notre ami Jacques Pons de Ouest France, qui a partagé nos prémices et Madame Angèle Cadiou du Télégramme, ainsi que Madame Fanny Zorzitto du Pays Malouin, qui nous ont généreusement médiatisés.

Actuellement l'association se compose de :

Chantal Rapicault, secrétaire

Domi Vély, trésorière

Serge Vély, président

exporance@gmail.com

06 07 56 82 60

Si vous souhaitez nous rejoindre, vous serez les BIENVENUS

Exporance et son équipe.





THÉÂTRE

Après le vif succès remporté lors du Téléthon 2017, la toute jeune troupe de théâtre du Minihic sur Rance, la "Bande à Momo", fait partie intégrante du comité des fêtes depuis Janvier 2018. La troupe met en place actuellement, pour le Téléthon 2018 et la saison 2018-2019, une toute nouvelle pièce de théâtre, mise en scène par Daniel Gautier.

"La Bande à Momo" compte désormais cinq nouvelles recrues, ce qui nous permet un plus grand choix de textes pour les pièces à venir...Toujours dans la bonne humeur !!! La troupe se réunit et répète tous les mardis soir à la salle de Dieuleveult, que la municipalité met à notre disposition.

Nous espérons, comme ce fut le cas l'année précédente, nous produire dans différentes communes de la région. L'an dernier, La Richardais et la Fresnais nous ont accueillis. La troupe espère étendre son rayon d'action.

A titre personnel, j'en profite pour remercier Monsieur le maire, et surtout madame Brion Patricia de m'avoir aidé à mettre en oeuvre cette belle aventure !!!

Que la fête continue.....

Daniel (Momo)



CALE EN CALE

La 20^{ème} édition de la Fête des Doris se déroulera les samedi 25 et dimanche 26 août 2018.

Chaque année, cette manifestation rassemble une flottille d'une centaine de doris qui navigue de cale en cale sur l'estuaire de la Rance.

Cette année, après un copieux petit déjeuner, les rameurs prendront le départ samedi 25 août à Pleudihen, à la Ville Ger à 9h45. Puis, ils feront escale à Plouër-sur-Rance, à La ville-es-Nosnais, à Saint-Suliac, à Langrolay sur Rance, à Saint-Jouan.

La dernière étape du samedi sera celle du Minihic-sur-Rance. Pour fêter ce 20^{ème} anniversaire, notre commune s'est proposée pour organiser le repas du soir.

Les agents communaux de chaque commune monteront les barnums à la Ferme du Rivage, où une soirée pleine de surprises vous attendra samedi 25 vers 20h00.

Un petit aperçu du menu : crudités et charcuterie,

jambon à l'os et frites, fromage, grillés aux pommes.

Le repas sera préparé et servi par les bénévoles de deux associations minihicoises : l'ARCA et le Comité des Fêtes. Avant de profiter pleinement de la vue exceptionnelle sur l'estuaire de la Rance, les rameurs seront accueillis par un pot de bienvenue sur la plage de Garel vers 18h30.

La soirée sera animée par le groupe rennais Carte Blanche.

Les bulletins d'inscription seront bientôt disponibles sur le site Internet de la mairie.

Si vous êtes intéressés, vous pourrez vous inscrire auprès de la mairie du Minihic sur Rance.

Les inscriptions ne seront validées qu'une fois votre règlement envoyé.

Nous vous attendons nombreux.

La référente pour cette manifestation est Brion Patricia

Contact : p.brion@le-minihic-sur-rance.fr
ou mairie minihic@wanadoo.fr



RUN IN RANCE

L'association Run In Rance a été créée en 2013 pour promouvoir la pratique de la course à pied sur les sentiers en sous-bois et sur les bords de Rance de la commune du Minihic. Nous sommes aujourd'hui une trentaine d'adhérents et une dizaine de membres dans le bureau. La 5ème édition de la T'Rance Minihic vient tout juste de se dérouler et a connu encore un très grand succès puisque près de 600 coureurs sont venus se frotter aux sentiers escarpés du Minihic. Pour la 1ère fois, le vainqueur, Frédéric PERRETANT, est Minihicois. Maëla VOHSGIEN, une autre Minihicoise, remporte la course des Kids en T'Rance chez les 6-9 ans ! Tous les participants ont loué l'organisation, les paysages magnifiques et la qualité de l'accueil des bénévoles et du public (et du buffet de la Cale Gourmande !) Nous tenons donc à remercier chaleureusement notre centaine de bénévoles qui font une grande partie du succès de cette course. Nous tenons aussi à remercier les mairies du Minihic sur Rance, de la Richardais et de Langrolay pour leur aide logistique si précieuse ! Enfin, cette aventure n'existerait pas sans les nombreux sponsors qui nous accompagnent depuis le début de cette aventure. Notre association conserve aussi sa dimension caritative et humaine. Nous avons organisé en décembre dernier la 3ème édition de notre trail nocturne. Nous avons décidé d'aider Thibaud, jeune enfant lourdement polyhandicapé,

et ses parents à financer leur nouveau véhicule aménagé. Plus de 200 coureurs ont répondu à notre appel malgré des conditions climatiques bien peu encourageantes... Nous avons ainsi pu verser près de 2 000 euros aux parents de Thibaud. L'association vous propose des sorties le dimanche matin sur la commune du Minihic mais également sur d'autres communes afin de retrouver d'autres clubs des alentours et découvrir de nouveaux parcours. Des groupes de niveau sont faits et sont encadrés par les membres de l'Association.

Nous vous invitons à nous rejoindre dans un esprit convivial et sportif, afin de courir ou de nous aider dans nos actions !

Damien AUBINEAU, vice-président de Run in Rance

Président : Vincent LABAT

Facebook : run in rance Site : <http://runinrance.fr>

Adresse mail : runinrance@laposte.net



KYUDO



Suite à la démonstration de mai 2017, la mise en place de la structure et la déclaration en préfecture en juillet 2017, la section Kyudo du Minihic sur Rance a débuté ses activités en septembre 2017. Les cours ont lieu le lundi et le mercredi de 19h00 à 21h00. L'année 2017- 2018 a été consacrée à la mise en place et à l'achat de matériel : butte de tir, ciblérie, protections...

Une première rencontre de La Ligue Bretagne Kyudo a eu lieu le 15 avril 2018. 15 archers étaient présents.

Une inauguration du kyudojo est prévue les 13 et 14 octobre 2018 : tirs d'ouverture le samedi et le dimanche portes ouvertes et initiation.

A l'origine arme de chasse et de guerre, l'arc joua un rôle central au sein des armées du pays du Soleil levant à partir du XIème siècle. Paré d'une forte valeur symbolique, il fait partie de l'équipement du Bushi (samourai), comme le sabre ou la lance. Le tir à l'arc fait partie des sept arts étudiés par les guerriers. Sous l'influence de diverses philosophies (taoïste, shintoïste, bouddhiste), l'ancienne technique guerrière – Kyujutsu – s'est imprégnée de nouveaux concepts, s'est pacifiée et a donné naissance au Kyudo (Voie de l'Arc). De nos jours, dans cette discipline, la posture correcte permet le tir juste. La gestuelle harmonieuse et précise donne lieu progressivement à un travail corporel approfondi : prise de conscience globale puis spécifique de la musculature et de l'ossature. Il mobilise la concentration mais aussi la détente, le contrôle du souffle et de l'énergie. En développant la patience et l'attention, on ne peut que progresser.

Dans le tir à l'arc japonais, la cible n'est pas le but principal : c'est un travail sur soi-même, en recherchant la beauté du tir et du geste par la perfection de la technique et la sincérité de l'état d'esprit. C'est pourquoi on peut commencer la pratique de l'arc jeune ou adulte et la continuer jusqu'à l'âge le plus avancé.

Didier LABAILLE, le Président.



CALENDRIER MANIFESTATIONS

Dates	ORGANISATEURS
samedi 23 Juin	COMITE DES FETES Fête de la Musique et Feu de Saint-Jean vers 22h30 sur le site du Rivage, cinq groupes présents - début des festivités à 19h30, repas sur place
7 et 8 Juillet	ARCA Fête villageoise
13 Juillet	Feu d'artifice – Municipalité au rivage, buvette et petite restauration
22 JUILLET	AABL NAN EN FETE / trophée amical de godille sur doris en Rance
26 Juillet	CHAPELLE SAINT BUC AG
29 juillet	COMITE DES FETES Braderie extérieure sur le site du Rivage 3€/m - réservation au 0634671265
6 août	AABL Trophée Jules Champion
15 août	ASSOCIATION LA MIETTE Fête de la Miette
25 et 26 août	ADVR – ARCA-COMITE DE FETES-MUNICIPALITE Cale en Cale
15 et 16 septembre	Journées du Patrimoine
30 septembre	ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES Braderie intérieure
6 Octobre	COMITE DES FETES Concert gratuit-Salle des fêtes
13 et 14 octobre	KUYDO Démonstration Tir à l'arc Japonais
11 Novembre	CLUB DES AJONCS Puces couturières
17 Novembre	ARCA Soirée Choucroute
25 Novembre	COMITE DES FETES Braderie couverte 3€/m -réservation au 0634671265
1 ^{er} décembre	MUNICIPALITE Accueil des nouveaux nés
2 décembre	MUNICIPALITE Repas des seniors
8 et 9 décembre	MUNICIPALITE- ASSOCIATIONS Téléthon, dont théâtre le 9 décembre avec la bande à Momo
14 décembre	RUN IN RANCE Trail de nuit
15 ou 16 décembre	Fête de Noël à l'école Organisée par la municipalité



MAIRIE :

Tél. : 02 99 88 56 15

Mail : mairie.minihic@wanadoo.fr

Site internet : www.le-minihic-sur-rance.fr

Heures d'ouverture :

Lundi - Mercredi - Vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 17h

Fermeture au public Mardi et Jeudi

Permanences :

Adjoints : Culture - Affaires scolaires et sociales
Mercredi et Vendredi à partir de 14h30 sur RV

Maire et Adjoints : Urbanisme - Travaux - Finances
Le matin sur RV.